

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



**La Métropole accompagne
les projets qui innovent
en faveur de la transition alimentaire**

→ Appel à manifestation d'intérêt

Règlement - Édition 2024

PRÉAMBULE

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) se place dans le cadre de trois feuilles de route :

- le Projet Stratégique de Transformation Économique du Territoire (PSTET) ;
- le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
- le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

▪ **Projet Stratégique de Transformation Économique du Territoire**

Voté en février 2021, le (PSTET) constitue un cadre d'orientation pour toute l'action économique de la MEL.

Avec ce projet, la Métropole Européenne de Lille (MEL) participe à la politique de réindustrialisation et de transformation du territoire. Pour cela, elle renforce ses industries structurantes en fédérant les acteurs locaux et en attire de nouveaux.

Le PSTET dresse un nouveau cap de l'adaptation du territoire et de ses entreprises aux grandes transitions écologiques, sociales et numériques. Il s'inscrit dans une dynamique territoriale soucieuse de la qualité de vie, de l'atténuation des inégalités sociales et de la résorption des fractures territoriales.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt répond au cadre du PSTET, car il crée une synergie entre le site d'Excellence Euralimentaire et la filière agroalimentaire, entre le monde économique et celui de la recherche.

▪ **Plan Climat Air Énergie Territorial**

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé par le Conseil Métropolitain du 21 février 2021 définit la politique métropolitaine de lutte contre le changement climatique et vise à agir sur trois enjeux :

1. l'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
2. l'adaptation aux effets et conséquences du réchauffement climatique sur le territoire ;
3. l'amélioration de la qualité de l'air.

Le PCAET pose comme objectif principal l'atteinte de la neutralité carbone du territoire métropolitain d'ici 2050.

L'alimentation et son impact carbone sur le territoire représentent un enjeu conséquent pour atteindre cet objectif.

■ **Projet Alimentaire Territorial**

Le PAT est structuré en quatre grandes orientations :

1. contribuer au bien-être alimentaire des habitants et des visiteurs ;
2. développer une économie agricole et alimentaire ancrée sur le territoire métropolitain et respectueuse de son écosystème ;
3. co-construire une Métropole alimentaire durable, conviviale et solidaire ;
4. faire de chacun l'acteur du Projet Alimentaire Territorial.

La MEL est en effet la métropole la plus agricole de France avec 43 % de la surface de son territoire cultivée. L'agriculture métropolitaine périurbaine localisée aux portes de la ville, offre l'opportunité de créer de nouvelles synergies entre le monde « rural » et le monde « urbain ».

Pour agir « sur le mieux produire » et avancer vers un système alimentaire plus durable, la MEL s'est dotée en 2016 d'une Stratégie Agricole et Alimentaire Métropolitaine. Depuis son adoption en octobre 2019, le PAT propose une nouvelle approche de co-construction pour offrir un meilleur système alimentaire aux métropolitains.

OBJECTIF DE L'AMI

Identifier et animer les composantes métropolitaines de la chaîne de valeur dans le cadre de l'alimentation durable et de la foodtech afin d'**améliorer leur capacité d'innovation**.

QUELLES THÉMATIQUES ?

L'alimentation est un secteur en forte mutation et refondant le lien producteurs / consommateurs. L'édition 2024 de cet appel à manifestation d'intérêt vise à accompagner l'innovation en lien avec les ambitions du PAT.

Les six thématiques pourront s'illustrer par des projets de type chaînes d'approvisionnement courtes et optimisées, végétalisation de l'alimentation, économie circulaire, valorisation des co-produits, activités zéro gaspillage ou encore nouveaux outils de transformation :

- la nutrition et la santé ;
- la sécurité, la traçabilité ;
- les emballages et la praticité ;
- les usages et l'expérience consommateur ;
- la logistique alimentaire et la distribution ;
- la diminution des pertes alimentaires.

→ Thématique 1 Nutrition santé

La nutrition est reconnue comme ayant une fonction essentielle dans la prévention de la santé. Cet axe est également un levier fort d'innovation depuis plusieurs années. Les attentes sur les projets déposés seront de proposer des innovations par exemple sur la réponse aux besoins de populations spécifiques (sur des pathologies comme le diabète ou le cancer, les sportifs, les seniors...), l'amélioration des qualités organoleptiques et nutritionnelles, la valorisation des co-produits alimentaires et des nouvelles matières premières nutritionnellement intéressantes... Les innovations s'inscriront notamment en lien avec les produits issus de l'agriculture biologique et/ou des SIQO.

→ Thématique 2 La traçabilité

Les consommateurs portent de plus en plus un regard critique sur la sécurité sanitaire des aliments. Les projets présentés devront permettre de répondre à ces attentes notamment en permettant de proposer des process de fabrication plus simple par une réduction et une simplification de la liste des ingrédients, de maîtriser et garantir l'origine des ingrédients en lien avec les SIQO (Signes officiels de la qualité et de l'origine) et les produits issus de l'agriculture biologique, de proposer des dispositifs de traçabilité interopérables et évolutifs...

→ Thématique 3 Les emballages et la praticité

Le consommateur est toujours en quête de produits pratiques, utiles pour mieux gérer son quotidien et à bien faire les choses dans sa cuisine. De plus en plus de produits sont donc disponibles pour faciliter la vie du consommateur. Le développement durable est complètement intégré au processus d'innovation dans les emballages modernes. Les projets proposés devront répondre à ces attentes d'éco-conception, viser à une réduction des déchets, favoriser au développement de la consignment....

→ Thématique 4 Les usages et l'expérience consommateur

Tous nos sens contribuent à créer une impression globale de qualité et de plaisir et concourent directement à l'atteinte des objectifs de prévention en santé. Les innovations proposées dans ce cadre devront notamment permettre de proposer de nouvelles saveurs, textures, arômes, une nouvelle approche du design alimentaire. De même les innovations permettront d'optimiser les différents canaux de distribution au travers par exemple les nouvelles mobilités, nouvelles consommations, accès aux produits et aux informations, rapport à l'alimentation, personnalisation...

→ Thématique 5 La logistique alimentaire et la distribution

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre du projet alimentaire territorial de la MEL visant, entre autres, à développer une économie agricole et alimentaire ancrée sur le territoire métropolitain et respectueuse de son écosystème. Dès lors, les innovations proposées devront permettre de favoriser le développement d'une logistique la moins impactante écologiquement et adaptée à une production locale. Les innovations pourront ainsi concerner notamment le management de la chaîne du froid, les process de commande / distribution, ...

→ Thématique 6 La diminution des pertes alimentaires

Le besoin d'innovation pour faire face aux défis rencontrés par le système agroalimentaire est aujourd'hui unanimement reconnu. Les projets proposés concourront notamment à prévenir et limiter les pertes et gaspillages qui fragilisent la durabilité et la sécurité du système alimentaire.

PARTICIPANTS ÉLIGIBLES

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est ouvert aux porteurs de projets, startups, TPE/PME, agriculteurs et groupements d'agriculteurs, collectifs de projets de la production à la transformation associations et entreprises, immatriculées en France sans condition d'effectifs et/ou de chiffres d'affaires, les collectivités et organismes publics, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les associations, les consortiums.

Les lauréats des précédentes éditions restent membres de la communauté sauf notification contraire de leur part.

L'AMI s'adresse exclusivement aux acteurs non membres de la communauté d'innovation.

Les anciens lauréats seront invités à assurer un rôle de parrainage des nouveaux entrants et pourront bénéficier au même titre des temps forts, événements et travaux de « La Communauté d'Innovation ».

ÉLIGIBILITÉ

L'innovation de la solution proposée devra être démontrée dans le dossier de candidature et prouver l'aspect innovant du projet tant en terme d'usage, de process, de produit ou de service, encore non suffisamment développé sur le territoire.

Chaque participant ne peut être représenté que par un seul mandataire, qui doit être habilité à déposer la candidature. Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux candidats du fait de leur candidature.

La structure porteuse du projet doit être implantée (siège social) dans la Métropole Européenne de Lille, et son action doit se dérouler sur le territoire métropolitain.

La participation à l'AMI « Euralimentaire : Innover pour la transition alimentaire » repose sur l'envoi dans les délais prévus du dossier de candidature formel associé à ce règlement.

Tout dossier incomplet ou soumis après la date limite de dépôt sera considéré comme nul. Les documents fournis dans le dossier de participation ne seront pas retournés au participant. Le dossier de candidature pourra être communiqué sur simple demande à l'organisateur par l'envoi d'un e-mail à l'adresse suivante : **AMI_FF@lillemetropole.fr**

L'organisateur accusera réception du dossier de candidature et de sa complétude, par courrier électronique à l'adresse renseignée par le candidat dans le dossier de candidature.

L'envoi d'un dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement. Les frais relatifs à l'acte de candidature sont à la charge du candidat. Aucun remboursement ne sera effectué par la Métropole Européenne de Lille (MEL), quel qu'en soit le motif.

La date et l'heure limites de candidature sont fixées au 17 mars 2024 minuit.

PROJETS CIBLES

- Ayant pour objet la mise au point d'une innovation réelle, technique ou sociétale, concourant à une transition alimentaire durable ;
- individuel ou collaboratif ;
- en lien avec au moins une des six thématiques ;
- relevant de différents statuts de maturité (émergence, phase de faisabilité, développement industriel...) ;
- développant une innovation réduisant l'impact climatique des activités alimentaires.

POURQUOI CANDIDATER

Afin d'atteindre l'objectif de : « Identifier et animer les composantes métropolitaines de la chaîne de valeur allant de « la fourche à la fourchette » dans le cadre de l'alimentation durable et de la food-tech afin d'améliorer leur capacité d'innovation », la Métropole Européenne de Lille s'engage à animer une communauté de projets pour et avec les lauréats de cet AMI.

Le but de cette communauté est de créer les coopérations efficaces pour dynamiser le tissu économique local dans le secteur de l'innovation et la transition alimentaire. La MEL anime également un Comité de partenaires, membres du jury et partie prenante du suivi des projets déposés.

La communauté d'acteurs et de partenaires mobilisés constitue une garantie et une opportunité pour les porteurs de projets de trouver les solutions adaptées à leurs besoins de développement pour leurs projets autour de l'alimentation.

Être lauréat signifie intégrer la « Communauté d'innovation » et en adopter la Charte de fonctionnement.

La Communauté est un cadre de confiance et d'opportunités pour les lauréats. Elle organise les temps d'échanges et aide le réseau à se constituer.

CALENDRIER DE L'AMI

Cet AMI est annuel et fonctionne selon le rythme suivant :

- candidatures ouvertes en janvier, février et début mars ;
- jury en mars-avril ;

- réunions, animations, temps forts à partir de mai.

La date de fin de dépôt des dossiers pour l'année 2024 est arrêtée au 17 mars, minuit.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les candidats devront déposer le dossier de candidature, le business model, les deux mapping de positionnement fournis en annexe à compléter.

Sur la base de ces éléments, les candidats répondant aux critères d'éligibilité seront présélectionnés, après étude de la pertinence et de la faisabilité du projet par la commission technique interne à la MEL.

Les candidats présélectionnés seront admis à présenter leur projet devant le jury de sélection composé des partenaires de l'AMI et de représentants de la MEL.

Les décisions de la commission technique et du jury sont souveraines de

sorte qu'elles n'auront pas à être motivées et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation. Les grilles d'analyse de recevabilité des projets utilisées par le jury pourront être fournies sur demande.

L'ensemble des membres du comité technique et du jury sont soumis à une stricte obligation de respect de la confidentialité sur l'ensemble des projets qui seront portés à leur connaissance.

Les membres de la commission technique et du jury ne sont pas habilités à présenter des projets au titre de l'AMI. Dans le cas où ils seraient partie prenante de l'accompagnement ou de l'incubation d'un porteur de projet, ils ne participent pas au vote et à la délibération du jury.

ÉTUDE DES PROJETS

Les projets répondant aux critères ci-dessus et reçus complets, dans les délais, seront étudiés selon les critères suivants :

- caractère innovant avéré ;
- sujet proposé (conformité avec l'objectif de l'AMI, clarté de la proposition) ;
- contribution au développement ou à l'émergence de nouvelles filières clés de la résilience alimentaire ;
- faisabilité du projet (adéquation entre les compétences de l'équipe projet et les objectifs du projet présenté, calendrier du projet, risques techniques...) ;
- impact sur le tissu économique local ;
- impact environnemental et social, en adéquation avec les ambitions du projet alimentaire territorial et le Plan Climat Air Energie Territorial de la MEL.

RENSEIGNEMENT

Pour tout enseignement, assistance pour la soumission des candidatures et dépôts de dossiers, vous pouvez adresser un mail à :

AMI_FF@lillemetropole.fr

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

